

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 17 mars 2025

DCS n°2025-07Date de convocation :
28 Février 2025Délégués en
exercice : 48Titulaires : 31
Suppléants : 2
Absents non
remplacés : 15

Quorum : 25

Votants : 33

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Pascale BORIES, Présidente, pour la deuxième partie du Comité Syndical.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Cécile HELLE, M. Claude MOREL, M. Daniel BELLEGARDE, M. Steve SOLER, M. Patrick SUISSE, Mme Jeanine DRAY, Mme Annick DUBOIS, M. Michel BERARDO, M. Hervé BERENGUER, Mme Nathalie LE GOFF, M. Michel TERRISSE, M. Jean Claude RUSCELLI, M. Christian GROS, M. Stéphane MICHEL, M. Fulgencio BERNAL, M. Didier CARLE, M. Stéphane GARCIA, M. Christophe REYNIER-DUVAL, M. Claude AVRIL, M. Nicolas PAGET, Mme Claudine MAFFRE, M. Thierry VERMEILLE, M. Xavier MARQUOT, M. Denis SABON, Mme Christine WINKELMANN, M. Fabrice LEAUNE, M. Pascal CROZET, M. Marc GABRIEL, Mme Patricia LISPAL-GONDRAN, Mme Florence GOURLOT, Mme Pascale BORIES.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Serge MALEN représenté par M. Lionel FISHER
M. Louis DRIEY représenté par Mme Françoise GRANDMOUGIN

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. Paul-Roger GONTARD (Excusé), M. Joël PEYRE (Excusé), Mme Aurore CHANTY (Excusée), M. Franck JOUSSELIN (Excusé), M. Pierre JOUVENAL (Excusé), M. Patrick SANDEVOIR (Excusé), M. Jacques DEMANSE (Excusé), M. Yvan BOURELLY (Excusé), M. Michel DOUCENDE (Excusé), M. Joël GUIN (Excusé), M. Jean BERARD (Excusé), Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ (Excusée), M. Jean-Pierre FENOUIL (Excusé), M. Yann BOMPARD (Excusé), Mme Christine LANTHELME (Excusée).

Secrétaire de séance : Mme Jeanine DRAY

OBJET : Budget Primitif – Exercice 2025 et Appel des cotisations des EPCI membres du SMBVA

Rapporteuse : Pascale BORIES

Le Budget Primitif 2025 est établi en tenant compte du débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le lundi 17 février 2025 lors de la séance du Comité Syndical. Il est voté par chapitres selon la réglementation de la nomenclature comptable M57.

Les dépenses et les recettes sont équilibrées tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

Présentation générale du BP 2025 :

FONCTIONNEMENT 2025									
DEPENSES					RECETTES				
chapitre	libellé	Budget 2024	RAR N-1	Prpropositions BP 2025	chapitre	libellé	Budget 2024	RAR N-1	Prpropositions BP 2025
011	charges à caractère général	135 586,77		158 100,00	74	dotations, subventions et participations	633 348,00		640 852,00
012	charges de personnel	190 000,00		200 000,00					
65	autres charges de gestion courante	149 430,41		155 200,00	75	autres produits de gestion courante	-		
Total dépenses réelles de fonctionnement		475 017,18	-	513 300,00	Total recettes réelles de fonctionnement		633 348,00	-	640 852,00
042	opérations d'ordres	193 982,30		202 233,56	042	opérations d'ordre	12 907,00		12 495,00
023	virement à la section d'investissement	-		26 159,10	002	Résultat de fonctionnement reporté	22 744,48		88 345,66
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		668 999,48	-	741 692,66	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		668 999,48	-	741 692,66

INVESTISSEMENT 2025									
DEPENSES					RECETTES				
chapitre	libellé	Budget 2024	RAR N-1	Prpropositions BP 2025	chapitre	libellé	Budget 2024	RAR N-1	Prpropositions BP 2025
20	Immobilisations incorporelles	563 110,12	6 720,00	522 668,24	13	Subventions d'investissement	-		-
21	Immobilisations corporelles	43 500,00		42 000,00	16	Emprunts et dettes assimilées	-		-
10	Dotations, fonds divers et réserves	-		-	20	Immobilisations incorporelles	-		-
13	Subventions d'investissement	-		-	21	Immobilisations corporelles	-		-
16	Emprunts et dettes assimilées	-		-	10	Dotations, fonds divers et réserves	94 786,22		-
27	Autres immobilisations financières	-		-	27	Autres immobilisations financières	-		-
Total dépenses réelles d'investissement		606 610,12	6 720,00	564 668,24	Total recettes réelles d'investissement		94 786,22	-	-
040	opérations d'ordres	12 907,00		12 495,00	040	opérations d'ordre	193 982,30		202 233,56
001	Solde d'exécution négatif reporté	-		-	021	Virement de la section de fonctionnement	-		26 159,10
					001	Solde d'exécution positif reporté	330 748,60		355 490,58
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		619 517,12	6 720,00	577 163,24	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		619 517,12	-	583 883,24

Cotisations à 2,00 € par habitants

EPCI	Habitants 2025	Cotisation 2025	Pour mémoire Habitants 2024	Pour mémoire Cotisation 2024
Grand Avignon	201 600	403 200,00 €	198 487	396 974,00 €
Sorgues du Comtat	51 863	103 726,00 €	51 947	103 894,00 €
Pays d'Orange en Provence	46 272	92 544,00 €	45 767	91 534,00 €
Aygues Ouvèze en Provence	20 691	41 382,00 €	20 473	40 946,00 €
	320 423	640 852,00 €	316 674	633 348,00 €

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée,

Le Bureau Syndical, réuni le 24 février 2025 a émis un avis favorable.

Après avoir entendu la rapporteure,

Le Comité Syndical :

- ADOPTE du Budget Primitif 2025 conformément à la nomenclature M57 équilibré en mouvements budgétaires, tel qu'annexé à la présente délibération,
- FIXE la participation des collectivités membres du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon pour l'exercice 2025 comme cela est précisé en recettes de fonctionnement à l'article 74751 « Participations – Groupements de Collectivités »

- APPELLE la participation des collectivités membres du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon pour l'exercice 2025 déduction faite de l'appel anticipé partiel prévu par la délibération n°2024-22 du 16 décembre 2024.

La délibération est adoptée.

Vote du Comité :

- POUR : 33
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La Secrétaire de séance
Jeanine DRAY



La Présidente
Pascale BORIES

